



Essonne

Évry-Courcouronnes, le 16 juin 2023

Sous-Direction Pilotage et Innovation
Groupement du Pilotage et de l'Organisation Transverse
Service Planification et Gestion des instances
Affaire suivie par : G. GUIGNARD
Tél. : 01 78 05 45 97
Fax : 01 60 79 03 66
Courriel : instances@sdis91.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2023

Le 16 juin 2023 à 9h00, le Conseil d'Administration s'est réuni, 1 rond-point de l'Espace, 91035 Evry-Courcouronnes Cedex, sur convocation en date du 5 juin 2023, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Essonne.

Le secrétariat de séance est assuré par le Contrôleur général Patrick VAILLI, Directeur Départemental.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Mesdames : Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Anne LAUNAY ; Annie PIOFFET
- Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Grégory COURTAS ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET

MEMBRES SUPPLEANTS PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Messieurs : Stéphane BAZILE ; Julien GARCIA

ASSISTAIT EN TANT QUE MEMBRE DE DROIT

- M. Cyril ALAVOINE, Directeur de cabinet de M. le Préfet de l'Essonne

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

- M. Bertrand LANGLET, Directeur Général des Services du Département de l'Essonne
- Mme Marie LEFEBVRE, Cheffe de projet suivi des opérateurs et analyse financière, représentant M. Emmanuel ROUILLER, Chef de service Marges de Manœuvres Financières de la DIRFI/ Département de l'Essonne

MEMBRES PRÉSENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE

Représentant l'établissement public :

Contrôleur général Patrick VAILLI, Directeur Départemental
Médecin SPP hors classe Nicolas CHOSSAT, Sous-Directeur Santé

Représentant les personnels avec voix consultative :

Adjudant-chef Yohan MARTIN
M. Jean-Luc MALECKI
Commandant Fabien DUMONT
Commandant Bruno LIVIC

Autres membres :

Commandante Tatiana CAUVAS, Référente mixité et lutte contre les discriminations
Capitaine Guillaume LE PAGE, Référent sûreté et sécurité

AUTRES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Lieutenant-colonel Laurent MAUGAN, Sous-Directeur Pilotage et Innovation
Mme Frédérique ROYER, Sous-Directrice Finances et Soutien Opérationnel
Mme Christelle TERRADE, Sous-Directrice Ressources et Potentiels Humains

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, M. le Président souhaite la bienvenue à la Commandante Tatiana CAUVAS, référente mixité et lutte contre les discriminations, et au Capitaine Guillaume LE PAGE, référent sûreté et sécurité qui assisteront dorénavant au CASDIS avec voix consultative, comme le prévoit le décret du 7 décembre 2022, ainsi que l'article L1424-24-5 du CGCT, pris en application de l'article 56 de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, visant à consolider notre modèle de sécurité civile. Ces référents sont désignés conjointement par le Préfet et le Président du Conseil d'administration conformément à la réglementation.

M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration du choix du Lieutenant-colonel Sébastien ROUX, comme futur Directeur Départemental Adjoint du SDIS de l'Essonne. Il prendra ses fonctions le 17 juillet 2023. Il les accompagnera en tenue civile le 1er juillet.

Par ailleurs, M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration, que le 1^{er} juillet, une journée de commémoration des 50 ans du SDIS sera organisée, au domaine de Montauger à LISSES, avec deux moments forts « souhaités » :

- la remise de la médaille du courage et du dévouement au Drapeau, échelon Or, par M. Le Préfet ;
- le dévoilement du nouveau logo du SDIS.

Le 14 juillet, sur les Champs Elysées, une section de sapeurs-pompiers Essonnais composera le Détachement du 16^{ème} bataillon d'Ile de France pour le défilé. La veille sur le secteur de la Mairie et de la Cathédrale à Evry-Courcouronnes, un détachement de JSP défilera ainsi que des véhicules du Corps départemental.

M. le Président annonce qu'il a souhaité des communications sur les thématiques suivantes, en fin de Conseil d'Administration :

- Retex sur l'engagement du SDIS en Turquie ;
- La démarche de développement durable dans les commandes publiques ;
- La mise en place des moniteurs multiparamétriques.

M. le Président précise qu'un rapport d'information sur la mise en place de Pactes capacitaires avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) au profit du SDIS de l'Essonne a été remis sur table.

M. Cyril ALAVOINE, Directeur de cabinet de M. le Préfet de l'Essonne, étant amené à quitter le Conseil d'Administration en cours de séance, M. le Président propose d'évoquer ce rapport en premier et lui donne la parole à ce sujet.

M. Cyril ALAVOINE précise qu'il va aborder les 3 sujets suivants : les pactes capacitaires, le fonds vert, ainsi que les feux d'artifice. Concernant les feux d'artifice, il rappelle aux élus que la réglementation impose qu'ils soient tirés à une distance minimale de 200 m des massifs forestiers. Compte-tenu des aléas climatiques et du risque de feux de forêts, il est nécessaire d'être particulièrement exigeant sur le respect de cette réglementation. Concernant les pactes capacitaires, il précise que ceux-ci vont permettre à l'Etat de soutenir les investissements des SDIS, notamment en matière de lutte contre les feux de forêt, les risques NRBC, ou encore contre les inondations. Le soutien de l'Etat s'appliquera également vis-à-vis du SDIS 91 au travers du fonds vert. En effet, M. le Préfet a souhaité réserver une part de son enveloppe départementale aux investissements qui seront effectués par le SDIS en la matière, notamment pour les années 2023 et 2024.

M. le Président le remercie pour les précisions apportées et pour cette bonne nouvelle. Par rapport au fonds vert, il souligne la réactivité des services du SDIS et les en félicite.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du CA du 3 février 2023	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
CA-23-06-1GFCP Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats de l'exercice 2022	<p>A l'issue des débats, M. le Président demande à M. Damien ALLOUCH, 2^{ème} Vice-Président, de présider au vote et quitte la salle.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>

<p>CA-23-06-2GFCP Budget supplémentaire, exercice 2023</p>	<p>M. Olivier THOMAS fait observer que, comme partout, des hausses des factures d'électricité sont constatées. Il indique que plusieurs élus du Conseil d'Administration ont été récemment conviés par le Préfet et le Président du Conseil Départemental à une réunion portant sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable. En effet, une loi récente dans ce domaine va obliger l'ensemble des acteurs privés et publics à poser des panneaux photovoltaïques sur les toits de leurs nouveaux bâtiments, afin de faire en sorte de produire leur propre électricité. Or, le SDIS 91 a beaucoup de bâtiments, notamment des casernes, qui ont souvent des toits plats qui permettraient l'installation de panneaux photovoltaïques et donc, à terme, de diminuer le montant des factures d'électricité en fonctionnement. Il demande donc si ce sujet est à l'étude.</p> <p>M. le Président précise qu'une partie de la réponse va être abordée dans l'un des points de communication prévu à la fin de la séance, au travers d'un 1^{er} bilan de la démarche des achats responsables.</p> <p>Le Contrôleur général Patrick VAILLI ajoute qu'une étude devra effectivement être menée sur la mise en place éventuelle de panneaux photovoltaïques sur les toits des CIS. Aujourd'hui, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement qui a été adopté lors du dernier Conseil d'Administration, des crédits ont été mis en place pour améliorer l'équipement des CIS notamment de LED, ainsi que pour l'isolation et la réfection des toitures.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-06-3GFCP Ajout de nouvelles catégories de durée d'amortissement aux catégories approuvées par la délibération CA-22-10-3FIN portant fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-06-4GFCP Autorisation donnée au Payeur départemental de procéder aux régularisations comptables non budgétaires de biens acquis avant 2000 et ayant fait l'objet d'une cession entre 2021 et 2022</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>

<p>CA-23-06-5GFCP Autorisation donnée au Président du Conseil d'Administration du SDIS de l'Essonne de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-06-1GRH Mise à jour du tableau des effectifs : suppression, création et élargissement d'emplois</p>	<p>M. le Président précise que ce dossier a été présenté au CST du 31 mai et a reçu un avis favorable à l'unanimité des voix par les représentants de l'établissement public et à la majorité des voix par les représentants du personnel.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-06-2GRH Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</p>	<p>M. Olivier THOMAS fait observer que le Président de la République a annoncé que des primes exceptionnelles contre l'inflation seraient versées aux personnels dans la Fonction Publique d'Etat et dans la Fonction Publique Hospitalière. Il a également autorisé les collectivités territoriales, si elles le souhaitent à en faire de même pour leurs propres agents, sans pour autant expliquer comment les budgéter. Il demande si l'établissement a déjà pris une décision à ce sujet.</p> <p>M. le Président répond que toutes les modalités de versement de ces primes ne sont pas encore connues. Il précise qu'il reviendra vers les élus du Conseil d'Administration lorsque ce dossier aura pu être étudié.</p> <p>M. Cyril ALAVOINE indique qu'il n'est pas en mesure aujourd'hui d'apporter des précisions sur les possibilités de financement de ces primes.</p> <p>M. le Président précise que ce dossier a été présenté au CST du 31 mai et a reçu un avis favorable à l'unanimité des voix par les représentants de l'établissement public et à la majorité des voix par les représentants du personnel.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>

CA-23-06-1GPOT

Approbation de la charte pour la protection des données du SDIS de l'Essonne, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD)

M. Olivier THOMAS demande des précisions au Commandant Dany MICHEL : lors de la présentation du rapport, il a indiqué que l'accès aux images filmées par les caméras se ferait sur réquisition d'une autorité judiciaire. Ne s'agit-il pas plutôt de l'utilisation de ces images ? Par ailleurs, il a précisé que les caméras filmeraient les accès des sites du SDIS, ainsi que les abords immédiats, c'est-à-dire la voie publique sur autorisation d'exploitation préfectorale. M. Olivier THOMAS demande si une autorisation du maire de chaque commune concernée sera également sollicitée, les accès de certains CIS pouvant se trouver sur le domaine privé de la commune.

Le Commandant Dany MICHEL répond que 4 sites du SDIS auront accès à un visionnage direct des images des caméras depuis le stationnaire du CIS (EVRY, CORBEIL, VIRY-CHATILLON et ETAMPES). Par contre, seules les personnes désignées par le Président du Conseil d'Administration auront accès aux enregistrements, et seulement à la suite d'un dépôt de plainte ayant entraîné une réquisition d'une autorité judiciaire.

M. Olivier THOMAS fait observer, qu'il lui semble qu'il y a une confusion entre l'accès et l'utilisation des images. Des agents habilités auront accès aux images, notamment sur les 4 sites du SDIS. Par ailleurs, il y a l'utilisation qui sera faite des images sur réquisition d'une autorité judiciaire. A son sens, les images pourraient être visionnées par des personnes habilitées, par exemple si un accident se produit devant le CIS, sans qu'une réquisition soit nécessaire.

M. Alexandre TOUZET fait observer qu'il pense que le visionnage en direct est autorisé, comme cela se fait au sein du Département. Par contre, l'accès à l'enregistrement nécessite une réquisition judiciaire pour pouvoir être visionné par des personnels habilités.

Le Commandant Dany MICHEL confirme cette interprétation. Par ailleurs, concernant la 2^{ème} question posée par M. Olivier THOMAS, il indique que le groupement des Bâtiments fera une demande administrative d'autorisation des Maires concernés. Il précise que l'on entend par vidéo protection ce qui est filmé sur la voie publique ou dans un établissement répertorié comme recevant du public. Par ailleurs, la vidéosurveillance correspond à ce qui est filmé sur la partie privative. Certains sites n'auront donc que de la vidéosurveillance et d'autres auront les 2.

M. Grégory COURTAS rejoint M. Olivier THOMAS sur le fait qu'il faudra au moins informer les mairies concernées de la vidéosurveillance qui sera mise en place sur le domaine public. Par ailleurs, un diagnostic doit être effectué en amont avec la gendarmerie. En ce qui concerne l'accès à l'enregistrement, il pense que celui-ci est également possible sur arrêté du Président, sous réserve du respect des dispositions imposées par la CNIL et ce, même en l'absence de réquisition.

	<p>Le Commandant Dany MICHEL répond que l'établissement a souhaité sécuriser l'accès aux enregistrements sur réquisition, en tout cas pour le démarrage du dispositif. Concernant la question du diagnostic, il précise que le groupement des Bâtiments est en lien avec un référent de la gendarmerie qui le conseille sur la réglementation applicable à ce sujet.</p> <p>M. Grégory COURTAS fait observer que le SDIS a installé des caméras aux abords de certains CIS, dont une à PUSSAY, sans autorisation et qui a disparu au bout d'une ou deux semaines.</p> <p>Le Commandant Dany MICHEL précise que ce sont ses collègues du groupement des Bâtiments qui sont en charge de l'installation des caméras. Hormis quelques structures déjà connectées aux enregistreurs à titre d'essai, notamment le centre de traitement de LISSES, ETAMPES, l'EDIS et le CDAU, des caméras ont été positionnées dans des CIS mais ne sont pas encore reliées aux enregistreurs.</p> <p>M. Alexandre MAQUESTIAU demande pour quelle raison, sur 4 sites, des stationnaires peuvent visionner les images en direct et pas dans les autres.</p> <p>Le Commandant Dany MICHEL répond que seuls ces 4 CIS comprennent des stationnaires, du fait d'une activité opérationnelle importante.</p> <p>M. Julien GARCIA félicite l'établissement pour le travail effectué, la vidéo protection étant essentielle pour les CIS.</p> <p>M. le Président précise que ce dossier a été présenté au : - CCDSPV du 6 juin et a reçu un avis favorable à l'unanimité des voix ; - CST du 31 mai et a reçu un avis favorable à l'unanimité des voix par les représentants de l'établissement public et à la majorité des voix par les représentants du personnel.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-06-1GFO Plan de formation pluriannuel 2023-2028</p>	<p>M. Olivier THOMAS souhaite féliciter le SDIS pour cet énorme travail, celui-ci étant exemplaire en termes de formation, avec une culture permanente et forte tout au long de la carrière. Il demande si l'établissement accueille des apprentis.</p> <p>Le contrôleur général Patrick VAILLI répond que l'établissement accueille effectivement des apprentis.</p>

Mme Christelle TERRADE ajoute que le SDIS 91 accueille actuellement 4 apprentis, en lien avec le CNFPT qui est en charge des frais d'apprentissage. Ce dernier souhaite dorénavant que les collectivités et établissements publics limitent le nombre d'apprentis, mais le SDIS 91 a la volonté de conserver une politique forte et proactive dans ce domaine. Les contrats d'apprentissage sont définis avec l'objectif de pérenniser les apprentis. L'établissement y a principalement recours pour des métiers spécifiques où il y a de vraies tensions.

M. Olivier THOMAS fait observer que Mme Christelle TERRADE confirme son inquiétude. Le CNFPT a reçu ordre de ne financer qu'un seul apprenti par collectivité, ce qui est à l'inverse de ce que souhaitent les collectivités, c'est-à-dire aider les jeunes à trouver des emplois et mieux les former rapidement. Un mouvement est en train de se mettre en place dans les collectivités territoriales en soutien du CNFPT pour faire en sorte que l'Etat reprenne en charge le financement de l'apprentissage.

Le Contrôleur général Patrick VAILLI précise que le SDIS 91 a la volonté de continuer à accueillir 4 apprentis à la rentrée scolaire, quand bien même le CNFPT ne financerait les frais que pour un seul. Par ailleurs, il remercie le Commandant Guy-Daniel AUDUREAU et ses équipes pour le travail conséquent effectué, en partenariat avec les partenaires sociaux, le précédent plan de formation pluriannuel datant de 2011.

M. Alexandre MAQUESTIAU souhaite féliciter les formateurs par rapport à la formation de qualité qui est dispensée aux JSP et plus particulièrement ceux du CIS de CORBEIL-ESSONNES.

M. le Président ajoute qu'il ne peut que s'associer à toutes ces félicitations et demande au Commandant Guy-Daniel AUDUREAU de les répercuter auprès de tous ceux qui se sont investis sur ce dossier.

M. le Président précise que ce dossier a été présenté au :

- CCDSPV du 6 juin et a reçu un avis favorable à l'unanimité des voix ;
- CST du 31 mai et a reçu un avis favorable à l'unanimité des voix par les représentants de l'établissement public et à la majorité des voix par les représentants du personnel.

Approuvé à l'unanimité

POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET

<p>CA-23-06-1GPVEC Modification du Règlement Intérieur du SDIS de L'Essonne - Titre 5 : Dispositions communes applicables aux Sapeurs-Pompiers Volontaires - Chapitre 4 - Cas particuliers des agents disposant d'un double statut au sein du SDIS de L'Essonne - Section 3 – Dispositions relatives au recrutement et à la formation, §3 - Formation</p>	<p>M. le Président précise que ce dossier a été présenté au CCDSPV du 6 juin et a reçu un avis favorable à l'unanimité des voix.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexis TEILLET ; Olivier THOMAS ; Alexandre TOUZET</p>
---	--

COMMUNICATIONS

<p>CA-23-06-1GRH Info Rapport Social Unique (RSU)</p>	<p>M. le Président précise que ce dossier a été présenté au CST du 31 mai et a reçu un avis favorable à l'unanimité des voix par les représentants de l'établissement public et à la majorité des voix par les représentants du personnel.</p> <p>Information</p>
<p>CA-23-06-1SDIROS Info Information sur la mise en place de Pactes capacitaires avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) au profit du SDIS de L'Essonne</p>	<p>Dossier remis en séance</p>

M. le Président accueille le Capitaine Marc-Antoine ROUGEOT, qui est le responsable de la section HUSAR et donc des sapeurs-pompiers du SDIS 91 qui partent en intervention à l'étranger, suite à des événements dramatiques souvent importants. Il lui donne la parole afin qu'il présente un Retex sur l'engagement du SDIS en TURQUIE, suite aux séismes qui se sont produits le 6 février 2023. Mais, avant cela, il souhaite le féliciter, ainsi que son groupe, car ils ont réussi à obtenir un renouvellement de l'accréditation INSARAG pour 5 ans.

Le Capitaine Marc-Antoine ROUGEOT présente un diaporama.

Le Contrôleur général Patrick VAILLI précise que le détachement a été mis à l'honneur par M. le Préfet et MM. les Présidents du Département et du SDIS de L'Essonne, à l'issue d'un retour d'expérience et il était bien que le Capitaine Marc-Antoine ROUGEOT vienne témoigner de cette mission en TURQUIE devant le Conseil d'Administration. Le Contrôleur général Patrick VAILLI ajoute qu'il y a seulement 4 détachements en France de ce type (2 militaires et 2 civils) accrédités INSARAG et que c'est vraiment porteur pour le SDIS de L'Essonne, mais également pour les SDIS d'Ile-de-France d'être sur ce champ de missions. Il précise que cela ne peut se faire qu'avec l'accompagnement et le soutien financier des élus du Conseil d'Administration.

M. Damien ALLOUCH fait observer qu'il est compliqué de parler à ce sujet après la description de ce que le détachement a eu à vivre, mais cela raconte une histoire sur la capacité des agents du SDIS 91 à pouvoir se déplacer sur des opérations difficiles et utiles et agir de manière efficace et sécurisée. Il pense que cette expérience a dû être particulièrement éprouvante humainement parlant, du fait de la détresse de la population sur place. Il exprime sa reconnaissance et son respect pour ce que le groupe fait et la manière dont il le fait.

M. le Président remercie M. Damien ALLOUCH pour son intervention qui résume bien ce qu'il pense également. Il ajoute le mot admiration, en plus du respect. Il remercie le Capitaine Marc-Antoine ROUGEOT et lui demande de relayer les remerciements des élus du Conseil d'Administration à son équipe. Il donne ensuite la parole à Mme Sophie LANDEAU, afin qu'elle présente un 1^{er} bilan de la démarche d'achat responsable au SDIS. Il précise que sa candidature a été retenue pour occuper la fonction de Cheffe du groupement des Finances et de la Commande Publique et la félicite.

Mme Sophie LANDEAU le remercie et précise que sa prise de fonctions sera applicable à compter du 1^{er} juillet. Elle présente un diaporama.

M. le Président la remercie pour cette présentation et pour le travail de longue haleine qui est mené à ce sujet.

Mme Anne LAUNAY souhaite lui adresser des remerciements appuyés. En effet, depuis qu'elle siège à la CAO, Mme Sophie LANDEAU a toujours pris en compte ses demandes et ses questionnements, le domaine étant complexe. Elle remercie son volontarisme sur le fait de faire avancer la commande publique, sous la bienveillance du Directeur Départemental et du Président du Conseil d'Administration.

M. Damien ALLOUCH remercie également Mme Sophie LANDEAU pour son accompagnement de ces changements dans les méthodologies de travail, les élus ayant une responsabilité collective sur la question de la transition écologique et sociale. La concrétisation de celle-ci n'est pas toujours simple et celle-ci passe aussi par un travail d'accompagnement auprès des services. Il se réjouit de constater que l'établissement est très volontariste sur cette question et cela se met réellement en place. Il remercie le Président du Conseil d'Administration, ainsi que le Directeur Départemental, qui sont en soutien de cette démarche.

M. Olivier THOMAS souhaite s'associer à ces remerciements et fait la remarque suivante : pourquoi ne pas imaginer que le SDIS passe au budget vert, comme le Département vient de le faire à l'unanimité des conseillers départementaux, avec l'idée d'avoir une analyse et un prisme des dépenses au travers des questions environnementales ? Par ailleurs, ne faudrait-il pas remplacer les bouteilles d'eau disponibles en séance par des carafes avec des verres ? Cela lui semblerait également aller dans le bon sens.

M. le Président indique qu'il prend en compte ces 2 suggestions.

M. Grégory COURTAS s'associe également aux remerciements de ses collègues. Concernant l'analyse des offres, il demande si la cotation se fait toujours sur une base de 60 % pour le critère technique et de 40 % pour le critère de prix. Par ailleurs, la prise en compte du bilan carbone et de la distance des entreprises est-elle toujours considérée aujourd'hui comme un critère de concurrence déloyale dans l'attribution des marchés publics ?

Mme Sophie LANDEAU répond que l'achat responsable au SDIS 91 prend de plus en plus d'ampleur et l'établissement n'est donc plus sur la base évoquée par M. Grégory COURTAS. Par rapport à l'empreinte carbone, l'établissement essaye de travailler sur l'aspect du « coût global », en intégrant celui du transport.

M. Grégory COURTAS fait observer, qu'a priori, l'établissement procède à des achats mutualisés avec certains SDIS et le Département de l'Essonne et il serait donc bien de le dire, car tout le monde ne le sait pas. Par ailleurs, cela permet de faire diminuer le prix d'achat.

M. le Président remercie Mme Sophie LANDEAU pour cette présentation. Il donne ensuite la parole au Médecin SPP hors classe Nicolas CHOSSAT, concernant la mise en place des moniteurs multiparamétriques.

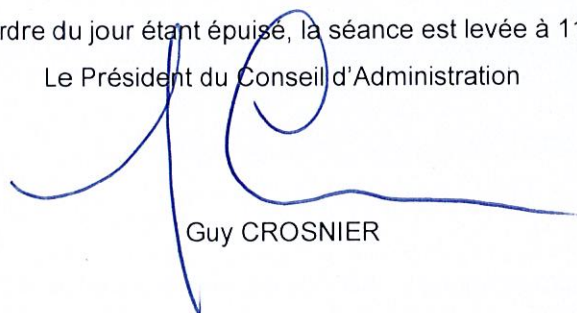
Le Médecin SPP hors classe Nicolas CHOSSAT présente un diaporama. Une démonstration d'un moniteur multiparamétrique est effectuée.

M. le Président le remercie pour sa présentation et fait part de sa fierté sur le fait que l'établissement puisse être innovant. Il remercie également le Département pour son soutien financier.

M. le Président précise que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le **vendredi 10 novembre 2023** à 09h00.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Le Président du Conseil d'Administration



Guy CROSNIER

Le Directeur Départemental



Contrôleur général Patrick VAILLI